

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLEVUE

Procès-verbal relatif à la 16<sup>ème</sup> séance du Conseil municipal (séance ordinaire)  
du mardi 7 juin 2022 à 20h30

---

Sont présents :	Mme SCHOPFER SANDOZ	Mylène, Maire
	Mme HURNY	Anne-Catherine, CA
	M. TASCHINI	Bernard, CA
Conseil municipal :	M. ANKLIN	Dominique
	M. BOVO	Raymond, membre du bureau
	Mme BRÜGGER	Sandrine
	M. CARRILLO	Jean-Marc, membre du bureau
	M. CARTIER	Jean-Jacques
	Mme CHONG BITZ	Laurence
	M. DELALOYE	Grégoire
	M. ESCALERA	Raphael
	M. FABBI	Sébastien
	Mme FALLET	Léonie
	Mme GATTI	Sonia, Présidente
	M. GUERNE	Pierre André
	M. PAIS	Marco
	Mme PICARD FLUMET	Nicole
	M. SCHIAVO	Robert
	Mme THOREL RÜEGSEGGER	Anne, Vice-présidente
	M. VIRET	Jean-Daniel
	Mme ZOLFANELLI	Mariella
Secrétaire du cm :	M. MATTI	Aurélien
Excusée :	Mme CLIVAZ BEETSCHEN	Yvette

Séance ouverte à : 20h34

Séance levée à : 22h02

L'ordre du jour est le suivant :

1. Assermentation d'une nouvelle membre du Conseil municipal,
2. Mise à jour du tableau des commissions,
3. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 10 mai 2022,
4. Communications du bureau du Conseil municipal,
5. Communications du Conseil administratif,
6. Rapport des commissions,
7. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 1'000'000.- (TTC) destiné à l'agrandissement de la salle des Maîtres et à la création de locaux polyvalents et de bureaux pour la Direction de l'établissement scolaire Bellevue-Genthod,
8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 4'000'000.- (TTC) destiné à l'agrandissement du parking souterrain Gitana et à la réorganisation des places de stationnement au centre du village,
9. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 850'000.- (TTC) destiné au projet d'aménagement de sécurisation des piétons sur la route de Valavran, tronçon Colovrex-Tuileries,
10. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,
  - a. Résolution relative à la nomination de M. Aurélien Matti au grade de capitaine et à la fonction de commandant des sapeurs-pompiers volontaires de la commune de Bellevue,
11. Proposition du Conseil administratif,
12. Divers,
13. Naturalisations ordinaires, huis clos.

Il est 20h34, MME LA PRESIDENTE ouvre cette 16<sup>ème</sup> séance, ordinaire, du Conseil municipal et salue la présence de Mme le Maire, de Mme Conseillère administrative, de M. le Conseiller administratif, de Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers municipaux, de M. le Secrétaire du Conseil municipal et du public.

Elle excuse Mme CLIVAZ BEETSCHEN.

MME LA PRESIDENTE rappelle quelques éléments-clés du règlement du Conseil municipal au regard du public présent et notamment son article 24.

Le discours qu'elle a prononcé à l'occasion de la verrée qui s'est déroulée juste avant la présente séance est retranscrit ici :

*Madame Le Maire,  
Chers Membre du Conseil administratif,  
Chers Collègues du Conseil municipal,  
Cher Secrétaire du Conseil municipal,  
Chers collaborateurs et collaboratrices de la Mairie,  
Chers Bellevistes,*

*En 11 années au Conseil municipal, c'est la deuxième fois que j'ai l'honneur et la fierté d'endosser le rôle de Première Citoyenne de Bellevue, en tant que Présidente du Conseil municipal.*

*J'en suis d'autant plus fière qu'en tant que Citoyenne, avant tout, j'aime profondément Bellevue, Commune dans laquelle je réside depuis plus de vingt ans maintenant.*

*J'en suis d'autant plus fière qu'en tant que maman, j'y vois grandir ma fille de 8 ans et demi, Solème, dans un magnifique environnement qui nous rend chanceuses au quotidien d'être simplement là.*

*J'en suis d'autant plus fière que c'est aussi dans cette commune que j'ai choisi de m'engager dans différentes sociétés locales, car notre Commune offre aussi un grand panel d'activités et de loisirs... qui pourraient s'y ennuyer ?!*

*J'en suis d'autant plus fière qu'en tant que femme, ou plutôt simple individu, je m'engage en politique pour être actrice de mon environnement plutôt que spectatrice.*

*Ainsi depuis plus de deux décennies, j'observe et je participe à la métamorphose de notre Commune. Bellevue doit continuellement s'adapter au fort défi de l'évolution démographique ! A mon arrivée, je me souviens d'une population de 1'170 habitants... aujourd'hui, nous sommes presque 4'000 Bellevistes et les 800 nouveaux habitants de Champ-du-Château vont encore venir accroître cette courbe démographique qui ne cesse d'évoluer depuis 20 ans !*

*Nous votons donc pour beaucoup de projets qui ont pour but de développer suffisamment d'infrastructures, permettant ainsi d'assurer la qualité de vie de nos Communies, composés d'une jeunesse toujours plus nombreuse, ce qui démontre la vitalité de Bellevue ! Pour reprendre une citation de Jacques Chirac, "La politique c'est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire" et à Bellevue, nous avons cet art !*

*Il ne faut pas oublier que tout ce travail de politique communale et de proximité est aussi réalisé par les collaborateurs de la Commune de Bellevue. Ce sont des femmes et des hommes, de l'administratif à la technique, qui travaillent sans relâche.*

*Cependant, il y a une personne sans qui les Conseillers municipaux se sentiraient bien seuls dans leurs travaux... Il s'agit de notre dévoué Secrétaire du Conseil municipal, Aurélien Matti ! Bénéficiant d'un fort ancrage dans la commune (familial mais aussi associatif), cela fait 10 ans qu'Aurélien nous guide comme Secrétaire, il nous conseille, il nous corrige aussi quelques fois, il nous défend, il nous représente... Compétent, dynamique, créatif (Ciné Gitana c'est lui !), il est aussi notre mémoire de Bellevue pour en connaître un rayon sur notre commune et son histoire.*

*Cette fois, pour ce mandat de Présidence, je me sens presque orpheline ! On devra prochainement se passer des qualités personnelles et de la forte expérience professionnelle de notre Secrétaire qui a décidé de reprendre un nouveau souffle dans sa carrière, qui lui permette d'allier vie privée et vie professionnelle. Pour avoir fait le même choix, il y a quelques années, je ne peux en aucun cas le blâmer mais je ne peux que, déjà, le regretter, lui, Aurélien ! L'atout d'une Commune c'est quand "les élus passent mais le Secrétaire reste" ! Travailleur de l'ombre, il est en quelque sorte la personne la plus importante dans le fonctionnement de notre politique communale, car les compétences et la mémoire c'est lui !*

*Très cher Aurélien, je te remercie du fond du cœur pour toutes ces années de très belles collaborations et pour ta dévotion sans faille ! Au nom du Conseil municipal et de tous ses membres, je te fais part de toute notre reconnaissance ... Nous avons pour toi un présent, C'est Anne Thorel-Rüegsegger, vice-Présidente du Conseil municipal, qui va te le remettre de la part des tous les membres du Conseil municipal. Nous pouvons t'acclamer !*

*Voilà, j'arrive au terme de mon discours. Je félicite Mylène Schopfer Sandoz pour son année à venir en tant que Maire de la Commune ; Je remercie Laurence Chong qui me passe la main et qui a été une excellente Présidente du Conseil municipal. Je remercie aussi mon groupe du Centre et mes collègues municipaux pour leur confiance et pour la qualité de collaboration et de discussion que nous avons. Merci aussi à toutes celles et ceux qui ont contribué à l'organisation de ce merveilleux apéritif qu'on nous offre ce soir !*

*Enfin, tout en remerciant ma petite famille qui me supporte, je saisis cette année de Présidence avec toute la fierté de la citoyenne Belleviste que je suis, en ayant le souci de pouvoir faire entendre toutes les préoccupations de nos citoyens dans nos débats, et de transmettre dans les yeux de mon enfant – qui, depuis sa naissance, me voit partir presque chaque mardi soir, mais qui ce soir est bien là, avec moi, et qui me regarde – le sens de l'engagement et du bien commun !*

*Vive Bellevue !  
Merci.*

Constatant qu'il n'y a pas de remarques sur l'ordre du jour, elle passe au premier point.

## **1. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil municipal,**

MME LA PRESIDENTE rappelle que Mme Maryline TOZAR a transmis sa démission avec effet au 31 mai 2022.

M. Yair KESTIN ayant renoncé à son droit de reprendre ce siège, Mme Nicole PICARD FLUMET, seconde vient-ensuite de la liste BDA de l'élection du 15 mars 2020, a accepté cette fonction en remplacement et a été élue sans scrutin.

En respect de l'article 8 de la loi sur l'administration des communes (LAC), Mme PICARD FLUMET peut prêter serment aujourd'hui.

MME LA PRESIDENTE demande à toute l'assemblée de bien vouloir se lever afin de procéder à l'assermentation :

Mme PICARD FLUMET, le texte de la prestation de serment est le suivant :

**« Je jure ou je promets solennellement :  
d'être fidèle à la République et canton de Genève ;  
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement  
les devoirs de ma charge ;  
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que  
la loi ne me permet pas de divulguer.**

Mme PICARD FLUMET dit : « Je le promets »

Elle est applaudie par l'assemblée.

MME LA PRESIDENTE annonce que Mme PICARD FLUMET peut maintenant siéger au sein du Conseil municipal. Elle lui demande, si elle le souhaite, de se présenter en quelques mots.

Mme PICARD FLUMET s'exprime en ces termes : « Je suis conseillère sociale pour la commune de Genthod. J'habite à Bellevue depuis deux ans et demi et j'ai habité 15 ans à Genthod. J'étais déjà active à Bellevue dans le cadre d'une association, Ressources. J'ai deux enfants adultes. Mon mari, qui joue à l'Harmonie Genthod-Bellevue, me soutient dans mes différentes activités dont Festibel' ». ».

MME LA PRESIDENTE la remercie et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal.

## 2. Mise à jour du tableau des commissions

MME LA PRESIDENTE communique qu'à la suite à l'élection d'une nouvelle conseillère municipale, il s'agit de mettre à jour le tableau des commissions législature 2020-2025.

Les changements proposés :

- parole à la représentante de BDA, Mme THOREL RÜEGSEGGER, qui indique que Mme PICARD FLUMET remplacera Mme TOZAR poste pour poste dans les commissions dans lesquelles elle siégeait, à savoir à la commission Finances et administration ainsi qu'à la commission Bâtiment, travaux et sécurité, en tant que Vice-présidente. Mme TOZAR souhaite rester membre du GIVB jusqu'à sa dissolution.

MME LA PRESIDENTE précise, s'agissant de ce dernier élément, que c'est statutairement possible et demande ensuite qui approuve cette nouvelle composition des commissions, législature 2020-2025 :

### 17 oui c'est l'unanimité

La nouvelle composition qui vient d'être adoptée est la suivante :

## Fonctions des membres ou représentants du Conseil municipal de la commune de Bellevue pour la Législature 2020-2025

Séance du Conseil municipal du mardi 7 juin 2022

Commission	CA en charge	Présidence	Vice-présidence	Membres
Finances & administrati	Bernard TASCHINI PLR	Robert SCHIAVO PLR	Dominique ANKLIN BDA	Yvette CLIVAZ BEETSCHEN BDA Nicole PICARD FLUMET BDA Jean-Jacques CARTIER PLR Sébastien FABBI PLR Sonia GATTI PDC Raymond BOVO UDC
Sociale	Anne-Catherine HURNY BDA	Anne THOREL RÜEGSEGGER BDA	Laurence CHONG BITZ PLR	Grégoire DELALOYE BDA Mariella ZOLFANELLI BDA Marco PAIS PLR Raphaël ESCALERA PLR Jean Daniel VIRET PDC
Bâtiments, travaux et sécurité	Mylène SCHOPFER SANDOZ PLR	Jean-Marc CARRILLO PLR	Nicole PICARD FLUMET BDA	Yvette CLIVAZ BEETSCHEN BDA Léonie FALLET BDA Marco PAIS PLR Raphael ESCALERA PLR Sonia GATTI PDC Raymond BOVO UDC
Sports, Culture et loisirs	Bernard TASCHINI Mylène SCHOPFER SANDOZ PLR	Sonia GATTI PDC	Pierre André GUERNE BDA	Grégoire DELALOYE BDA Mariella ZOLFANELLI BDA Sandrine BRÜGGER PLR Jean-Marc CARRILLO PLR Laurence CHONG BITZ PLR
Aménagement	Anne-Catherine HURNY BDA	Dominique ANKLIN BDA	Jean-Jacques CARTIER PLR	Pierre André GUERNE BDA Anne THOREL RÜEGSEGGER BDA Robert SCHIAVO PLR Sébastien FABBI PLR Jean Daniel VIRET PDC Raymond BOVO UDC

**Chefs de groupes / éventuel remplaçant :**

BDA (Bellevue D'Avenir) Anne THOREL RÜEGSEGGER / Dominique ANKLIN (rocade probable vers le milieu de la Législature)

PLR Parti libéral-radical Bellevue Jean-Marc CARRILLO / Laurence CHONG BITZ

PDC Le Centre Bellevue Jean Daniel VIRET (2020-23) Sonia GATTI (2023-2025) / Sonia GATTI (2020-23) Jean Daniel VIRET (2023-2025)

UDC Union démocratique du centre Bellevue Raymond BOVO / -

Instance	CA en charge (à titre indicatif)	Présidence	Vice-pr.	Membres	Représente la commission
GIC (crèche)	Anne-Catherine HURNY BDA			Anne THOREL RÜEGSEGGER BDA Laurence CHONG BITZ PLR	
GIVB (vigne blanche)	Mylène SCHOPFER SANDOZ PLR			Sandrine BRÜGGER PLR* Marilyne TOZAR BDA* Michaël CID PDC *	
GICORD (compostage)	Mylène SCHOPFER SANDOZ PLR			Léonie FALLET BDA* Mariella ZOLFANELLI (suppl.)	
GISMB (Stade Marc Burdet)	Mylène SCHOPFER SANDOZ PLR			Aymen MERZOUK PDC * Jean-Jacques CARTIER PLR *	
GLRD (Législatifs)				Un membre du bureau du CM + Dominique ANKLIN BDA	
Groupe DD	Anne-Catherine HURNY BDA	Jean Daniel VIRET PDC	Léonie FALLET BDA	Grégoire DELALOYE BDA Pierre-André GUERNE BDA Sébastien FABBI PLR Marco PAIS PLR Raphaël ESCALERA PLR	Sports, culture et loisirs Aménagement Finances et administr. Bâtiments, trav. et sécu. Sociale

\*Ne doit pas nécessairement être un élu communal / ■ = changement au 7 juin 2022

**3. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 10 mai 2022,**

MME LA PRESIDENTE parcourt page après page le procès-verbal du mardi 10 mai 2022 et demande s'il y a des velléités de modification à son sujet. N'en constatant pas, elle procède au vote pour approbation :

**16 oui, 0 non et 1 abstention**

**4. Communications du bureau du Conseil municipal,**

MME LA PRESIDENTE, outre divers documents placés sur les tables, informe :

- a. La lettre de réponse à l'Exécutif de Collex-Bossy s'agissant de sa lettre du 13 avril a été envoyée le 31 mai et est disponible sur CMNet.
- b. Aujourd'hui marque le dernier jour pour faire des remarques sur le projet de planning du second semestre 2022. Le bureau a ajouté une séance du Conseil municipal le 6 septembre en lien avec les surcoûts annoncés pour le projet d'auberge et de maison communale à Gitana. M. TASCHINI étant en charge de ce dossier, mais ne pouvant être présent cette semaine-là, demande que la séance soit décalée. Une rocade de séances sera envisagée. La séance supplémentaire du Conseil municipal sera une séance ordinaire. Mme CHONG BITZ relève qu'une séance d'une heure ne laissera pas le temps nécessaire pour traiter les objets. Mme HURNY indique, quant à elle, que les séances sociales devraient se dérouler en seconde partie de soirée. MME LA PRESIDENTE répond qu'il s'agira de coordonner rapidement la chose entre les Présidents des commissions et M. le Secrétaire du Conseil municipal.

- c. S'agissant de la problématique de la prise de décision du crédit de F 6.2 millions en assemblée générale de l'ACG concernant les sans-abris dont il a été question à la dernière séance du Conseil municipal, des éléments nouveaux ont été portés à l'intention des membres du bureau du Conseil municipal lors de sa dernière séance qui ont été mis à disposition sur CMNet. Considérant ces deux lettres, le bureau propose de reprendre cette discussion ultérieurement. Mme THOREL RÜEGSEGGER précise que le groupe BDA en a discuté et propose d'écrire un courrier à la rentrée au nom du Conseil municipal afin d'appuyer l'ACG dans ses échanges avec l'Etat. MME LA PRESIDENTE soumet au vote cette manière de procéder et, constatant l'accord de l'unanimité des membres présents, l'entérine.
- d. La traditionnelle sortie à la Revue se déroulera le vendredi 4 novembre à 19h30 et sera précédée d'un apéritif dinatoire dès 18h00 au Café Jules Verne. Deux billets sont offerts par la mairie aux élus et employés communaux. Tout billet supplémentaire sera facturé à prix coûtant. Une liste d'inscription circule dans l'assistance.
- e. Le bureau du Conseil municipal a désigné M. CARRILLO pour le représenter aux séances du GLRD.
- f. Une lettre a été déposée sur toutes les tables au sujet de la fête des promotions du 1<sup>er</sup> juillet.

## 5. Communications du Conseil administratif.

La parole est transmise à Mme LE MAIRE qui la cède à Mme HURNY pour faire état des communications qui la concernent :

- **Ressources humaines** : Les trois annonces publiées ont reçu de nombreuses réponses ; environ 300 pour le poste d'adjoint-e à la conciergerie, une soixantaine pour le poste de Secrétaire du Conseil municipal et également une soixantaine pour assistant-e social-e.
- **Naturalisations** : La cérémonie généralement prévue en même temps que la passation de Maire et de la présidence du Conseil municipal aura lieu cette année avant le Conseil municipal du 18 octobre.
- **Ecole et parascolaire** : La visite des 8P de l'école de Bellevue de la mairie et de la salle du Conseil municipal se déroulera le mercredi 22 juin en présence de quelques membres du Conseil municipal.
- **Mobilité** : Des problèmes de stationnement le long du chemin des Mollies sont en cours de discussion. Une séance est prévue le 14 juin avec les riverains.
- **Développement durable** : La journée déchets et économie circulaire sous l'égide de l'association Festibel' se déroulera le samedi 18 juin.
- **Fondation** : Il y a passablement de changements au niveau des appartements notamment des petits des immeubles le long de la rte de Lausanne ainsi qu'un 5 pièces au bâtiment des Aiglons.

Au tour de M. TASCHINI de prendre la parole :

- **Culture, manifestations et évènements** : Les prochaines manifestations publiques sont les promotions scolaires le 1<sup>er</sup> juillet, la fête nationale le 1<sup>er</sup> août, Ciné Gitana du 18 au 20 août et la sortie en bateau les aînés le 22 août.
- **Associations culturelles et loisirs** : Un agenda culturel commun aux quatre communes (Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy) est en cours de préparation et sera prochainement disponible. L'idée consiste à le publier deux fois par année.
- **Aéroport** : Il rappelle l'actuel débat portant sur la modification de la loi relative à l'aéroport, même si aucune décision n'a encore été prise. La loi qui modifie la loi sur l'aéroport entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet et implique deux modifications structurelles ; d'une part la commission consultative sur la lutte contre les nuisances de l'aéroport (CCLNTA) disparaîtra et sera remplacée par une commission consultative pour l'accompagnement de l'évolution de la plateforme aéroportuaire qui sera une commission officielle rattachée au Grand Conseil où les communes directement concernées par le bruit de l'aéroport auront droit à six sièges. Trois membres représenteront les communes de ce côté-là du bout de la piste et l'ACG a proposé que ceux qui siègent à la CCLNTA continueront, à savoir M. LAMBERT de Versoix, Mme GUINAND de Genthod et M. TASCHINI ; et d'autre part lors d'une séance des communes de la rive-droite du lac, il a été prévu la candidature de M. TASCHINI au sein du Conseil d'administration de l'aéroport. Si le Conseil d'Etat la retient, il s'agira que M. TASCHINI renonce à sa place au sein de la commission susmentionnée dont le siège sera alors occupé par Mme LE MAIRE de Bellevue.
- Nous avons appris le récent décès de Mme Monique FRACHEBOUD, épouse de l'adjoint au Maire de Collex-Bossy, qui s'était investie au moment de la création de la crèche intercommunale et qui avait été la Fondatrice et la Directrice de la garderie du Petit-Chevalier. Le Conseil administratif a adressé ses condoléances et quelques fleurs à M. Bernard FRACHEBOUD.

La parole revient à Mme LE MAIRE qui fait état de ses communications :

- **Travaux** : Au chemin Aux-Folies, les travaux de réfection du chemin devraient se terminer à fin juin.

Au sujet du mur à la route des Romelles, il devrait être prochainement démolé en vue d'accueillir la nouvelle passerelle qui devrait arriver vers fin juillet si tout va bien, mais ces travaux sont conditionnés par ceux des CFF.

La demande d'autorisation pour la déchetterie à la copropriété Chênaie I ainsi que la réfection des cheminements piétonniers sera déposée demain. S'agissant du dernier aménagement cité, un crédit devra être discuté et voté prochainement.

La benne enterrée pour ordures ménagères au niveau du 290 route de Lausanne devrait être construite cet été.

Les travaux pour les deux bennes enterrées de la Roselière sont terminés et il ne manque plus que leurs capuchons. Elles devraient être en exploitation dès demain.

L'autorisation pour la mise en impasse des chemins William-Rappard et des Grands-Bonnets ainsi que la mise en place de trois nouvelles bennes a été publiée dans la feuille d'avis officielle. Les travaux devraient avoir lieu cet été et une lettre sera adressée aux riverains.

- **Sécurité** : Les contrôleurs du stationnement auxiliaires ont commencé leurs contrôles le week-end de Pentecôte sur les trois communes que sont Bellevue, Genthod et Pregny-Chambésy.

Le radar pédagogique a été installé au chemin de la Menuiserie, puis depuis aujourd'hui au chemin de la Chênaie.

- **Sport** : La feuille de la vigne a été transmis en tout-ménage et tout le monde est invité pour l'inauguration des nouveaux aménagements le 15 juin à 18h00. Il s'agit de jeux pour les enfants et des casiers pour emprunter de l'équipement de sport.

Enfin, un sujet discuté en commission Sports, culture et loisirs, celui de l'inauguration de Champ-du-Château prévue le 17 septembre : les travaux seront encore trop contraignants, donc la fête est reportée au printemps pour tout le village et le maintien d'une fête plus modeste avec les habitants doit encore être confirmée avec le Comptoir immobilier.

MME LA PRESIDENTE remercie l'Exécutif et poursuit l'ordre du jour.

## 6. Rapport des commissions,

MME LA PRESIDENTE annonce en bloc les instances communales et intercommunales qui se sont réunies et demande à leurs représentants de rapporter, exception faite des sujets traités au présent ordre du jour, dont il s'agira de faire rapport au point spécifique.

- |    |  |                         |
|----|--|-------------------------|
| a. | Bâtiments, travaux et sécurité / <b>17 mai</b> | (M. CARRILLO)           |
| b. | Finances et administration / <b>24 mai</b>     | (M. SCHIAVO)            |
| c. | Sociale / <b>24 mai</b>                        | (Mme THOREL RÜEGSEGGER) |
| d. | Sports, culture et loisirs / <b>31 mai</b>     | (M. GUERNE)             |
| e. | Aménagement PDCOM / <b>1<sup>er</sup> juin</b> | (M. ANKLIN)             |

M. CARRILLO rapporte pour la commission Bâtiments, travaux et sécurité. Il ne reviendra pas ici sur les objets portés au présent ordre du jour. Une information relative aux risques du nouveau quartier de Champ-du-Château a été transmise. L'inspecteur cantonal du feu ne recommande rien de particulier dans l'immédiat si ce n'est que la compagnie des pompiers prenne connaissance des lieux et leurs spécificités. Il n'y a pas lieu de considérer un redimensionnement des effectifs. Il a par ailleurs été question de la personne sans domicile fixe qui est souvent aux alentours des Mastellettes et pour laquelle la procédure préconisée consiste à appeler la police. Enfin, s'agissant du problème avec le chantier du Vengeron et la visibilité réduite, M. GONZALEZ, employé du service technique communal, a écrit à qui de droit. L'affaire est à suivre.

M. SCHIAVO relate que les points 7 et 8 du présent ordre du jour ont été traités en commission Finances et administration, il y reviendra ultérieurement. Concernant le bâtiment Gitana, une séance supplémentaire est fixée au 5 juillet à propos de l'augmentation des coûts en lien avec le contexte actuel qui induit une pression sur les prix sur certaines matières. Pour le point 9, il en avait déjà été question à une précédente séance du Conseil municipal – précisant que le préavis avait été défavorable – et il y reviendra en temps et en heure.

Mme THOREL RÜEGSEGGER relate l'audition des travailleurs sociaux hors murs (TSHM) en séance de commission Sociale qui a permis de voir et d'entendre tous les intervenants œuvrant sur Bellevue. Pour rappel, cette équipe a été augmentée en temps de travail depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Il y a eu un état des lieux du travail auprès des jeunes ainsi qu'une discussion sur les besoins notamment en locaux. L'échange fut constructif notamment dans la perspective des discussions qui animeront au second semestre les débats des commissions Sociale et Sports, culture et loisirs. Les subventions sociales pour la Suisse ont été examinées. En revanche, il n'a pas été possible de procéder à l'étude de l'aide sociale à l'étranger par manque de temps.

M. GUERNE, Vice-président de la commission Sports, culture et loisirs, rapporte en détail les points traités lors de la dernière séance, à savoir tout d'abord le point de situation des subventions accordées aux associations locales. M. TASCHINI a fourni une première version d'un tableau récapitulatif sur lequel toutes remarques seront les bienvenues. Les membres de la commission ont approuvé l'octroi d'une subvention à l'association Cœur de soleil ayant pour but de dispenser des leçons de musique aux enfants. M. DELALOYE étant impliqué dans cette association, il s'est abstenu lors du vote. L'inauguration du quartier de Champ-du-Château a été largement présentée par Mme LE MAIRE. La maison de quartier et la suite de l'organisation avec la commission Sociale sont des sujets qui ont été abordés. Le bilan des activités et événements depuis le 22 février ont permis à M. TASCHINI d'indiquer que, globalement, tout s'était bien déroulé. Une discussion a porté sur la coordination des manifestations associatives et dont la conclusion tend à favoriser les synergies et éviter une certaine forme de concurrence. L'agenda des manifestations du 1<sup>er</sup> juin à septembre 2022 a été examiné avec, entre autres, Festibel' qui organise un événement le 18 juin. Les commissaires ont pris position au sujet de Ciné Gitana et souhaitent, à l'instar de M. TASCHINI, que cette manifestation perdure, celle-ci étant prioritaire. Enfin, Mme ZOLFANELLI a questionné. Les alternatives possibles aux feux d'artifices et celle-ci y reviendra plus tard lors de la présente séance.

M. ANKLIN indique que la séance du 1<sup>er</sup> juin consacrée à la révision du plan directeur communal n'a pas permis de traiter de ce sujet principal par manque de retour des services de l'Etat au mandataire. Il sera probablement possible de le faire cet automne. Elle a néanmoins permis de traiter du secteur de la Printanière où il est question d'avoir une image directrice du côté de Genthod qui a un impact sur le territoire belleviste puisqu'une partie du chemin de la rue de la Printanière est située sur son territoire et qu'une partie du secteur est directement concerné (un tiers environ). Il y a 6 parcelles sur 28 qui se trouvent sur le territoire de Bellevue. A terme, cela aboutira à un plan localisé de quartier. Ce n'est pas une mince affaire d'autant que l'intérêt patrimonial détermine que certaines réalisations sont dignes de protection ce qui limite la valorisation possible en termes de densifications notamment. Il y aura très prochainement, en juin, une séance d'information pour les habitants du secteur. Il a par ailleurs été question du P + R des Tuileries et de sa nouvelle version du projet, en cours de préparation mais pas totalement prête. Il y a des évolutions d'aménagement qui vont dans le bon sens, notamment en termes de réduction des impacts pour le voisinage immédiat. Enfin, dans les divers, la question de la dangerosité du carrefour Valavran-Collex est revenue et l'état de situation vis-à-vis de l'Etat laisse pantois puisque ses représentants seraient prêts à ne laisser qu'un seul feu de signalisation provisoire.

Mme LE MAIRE estime que ce sera compliqué de les convaincre. Cela étant, la commune ne lâche pas l'affaire et une réponse est en cours de rédaction. Genthod a fait des démarches similaires, mais ils sont moins impactés et ont demandé de trouver « la meilleure solution » sans pousser à la solution des quatre feux de signalisation.

7. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 1'000'000.- (TTC) destiné à l'agrandissement de la salle des Maîtres et à la création de locaux polyvalents et de bureaux pour la Direction de l'établissement scolaire Bellevue-Genthod,**

MME LA PRESIDENTE transmet la parole aux Présidents des commissions consultées, puis à l'Exécutif.

M. SCHIAVO rapporte que la commission Finances et administration a eu l'occasion de visiter les locaux actuels et que le sujet a été étudié et préavisé favorablement à l'unanimité.

M. CARRILLO rappelle l'emplacement de ces locaux qui se situera à l'extrémité du bâtiment scolaire Gitana, au-dessus du local La Cale qui sera par ailleurs exploité dans ce contexte, en adéquation avec la volonté de la commission Bâtiments, travaux et sécurité, à l'aide d'un escalier intérieur.

Constatant qu'il n'y a pas de question et après lecture du texte, MME LA PRESIDENTE soumet au vote l'adoption de cet objet :

**17 oui, c'est l'unanimité**

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

**Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 1'000'000.- (TTC) destiné à l'agrandissement de la salle des maîtres du bâtiment scolaire « Mollies » et à la création de locaux polyvalents et de bureaux pour la Direction de l'établissement scolaire Bellevue-Genthod**

*Séance du Conseil municipal du mardi 7 juin 2022*

vu la volonté de mettre à disposition de la Direction scolaire de l'établissement Bellevue-Genthod des locaux adaptés,

vu l'article 4 al a) du Règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux de l'enseignement primaire régulier et spécialisé (RCLEP - C1 10.11) qui mentionne une surface de 80 m<sup>2</sup>,

vu la demande du directeur de l'établissement scolaire,

vu la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 30'000.- (TTC) destiné au réaménagement de la salle des Maîtres du bâtiment scolaire des Mollies, sans escaliers adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 7 décembre 2021 et approuvée par arrêté du département de la cohésion sociale du 8 février 2022,

vu la demande d'autorisation de construire DD 315912, Agrandissement du bâtiment n° 1592 et son parking souterrain, création d'un pôle administratif pour l'école de Bellevue - abattage d'arbres, du 21 septembre 2021,

vu le devis du bureau 89 architecte sàrl,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité lors de sa séance du mardi 17 mai 2022,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration lors de sa séance du mardi 24 mai 2022,

conformément à l'article 30 alinéa 1 lettres e et m et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## DECIDE

### Par 17 oui, c'est l'unanimité

1. d'approuver l'agrandissement de la salle des maîtres du bâtiment scolaire « Mollies » et la création de locaux polyvalents et de bureaux pour la Direction de l'établissement scolaire Bellevue-Genthod,
2. d'ouvrir un crédit d'engagement de F 1'000'000.- (TTC) destiné à cette fin,
3. de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense nette de F 1'000'000.- (TTC), plus le montant du crédit d'étude de F 30'000.- (TTC), soit F 1'030'000.- (TTC), au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024,
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l'exécution de ces travaux.

**8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 4'000'000.- (TTC) destiné à l'agrandissement du parking souterrain Gitana et à la réorganisation des places de stationnement au centre du village,**

MME LA PRESIDENTE transmet la parole aux Présidents des commissions consultées, puis à l'Exécutif.

M. CARRILLO situe le projet qui devrait voir le jour en continuité du parking souterrain public actuel, côté Lausanne, « sous le festival country ». L'entrée se ferait à proximité de la mairie et la sortie à côté de la station-service. Pour des questions esthétiques, l'autorisation a obtenu un préavis étatique défavorable. Depuis peu, tous les voyants sont au vert. Ce parking sera équipé de places à mobilité réduite contraintes par la loi et certaines places seront équipées pour la charge des véhicules électriques, mais pas toutes, pour des questions de coûts. L'agenda supposé consiste en une autorisation en force cet été, début des travaux en automne et mise en fonction des parkings en 2024. Pendant les travaux, des places de stationnement en surface seront supprimées n'en laissant qu'une dizaine en fonction, en perpendiculaire de la mairie, l'entrave du chantier devant être réduite au maximum. Il termine en indiquant un préavis favorable unanime.

Mme LE MAIRE précise que le service du patrimoine et des sites avait exprimé un préavis défavorable mais la CMNS avait préavisé favorablement. Rien ne semble s'opposer à la délivrance de l'autorisation qui devrait intervenir prochainement.

M. SCHIAVO précise que le préavis de la commission qu'il préside a été favorable. Il a été considéré comme important d'avoir un parking non loin de l'auberge, mais aussi au centre du village pour le public, en désengorgeant la route de Lausanne. Le crédit total, qui a été détaillé en commission, est de F 4 millions.

M. ESCALERA tient à faire une remarque : la hauteur du parking sera limitée à 1m90 ce qui empêche son accès à un certain nombre de véhicules.

M. FABBI précise que c'est la hauteur du parking du Mont-Blanc à Genève ce qui assure que la plupart des véhicules pourront s'y stationner.

M. CARRILLO confirme que ce débat s'est produit et que les camionnettes, campings cars, etc. ne pourront pas s'y rendre. Il ajoute que l'épaisseur de terre au-dessus du parking sera d'environ 60 cm ce qui est suffisant pour maintenir une végétation suffisante.

MME LA PRESIDENTE ajoute au sujet de la hauteur que le parking existant étant déjà construit selon ce gabarit et vu que les deux parties seront utilisées pour entrer et sortir, il s'agit de se caler à la hauteur existante.

Mme ZOLFANELLI revient sur la question de l'épaisseur de terre qui ne lui semble pas suffisante selon le type de végétation que l'on y prévoit.

Mme HURNY répond que l'intention n'est précisément pas de planter de la végétation trop importante en hauteur car cette zone restera dévolue à l'organisation de manifestations.

M. CARRILLO complète encore en indiquant qu'habituellement il y a 30 à 40 cm de terre et que les 60 cm prévus sont considérés comme largement confortables.

Après lecture du texte, MME LA PRESIDENTE soumet au vote l'adoption de cet objet :

**16 oui, 0 non, 1 abstention**

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

**Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 4'000'000.- (TTC) destiné à l'agrandissement du parking souterrain Gitana et à la réorganisation des places de stationnement au centre du village**

*Séance du Conseil municipal du mardi 7 juin 2022*

vu la demande d'autorisation DD 114 003 Mesure M12-16 - Route de Suisse/Etape 2 Requalification de la traversée de Bellevue - Aménagement de chaussée,

vu la réduction des places de stationnement dans le projet d'aménagement de la Mesure M12-16,

vu l'étude de stationnement au centre de la commune - diagnostic du stationnement et principes d'aménagements établi par le bureau RGR – Robert-Grandpierre et Rapp SA,

vu la volonté des autorités communales de réduire le nombre de places de stationnement en surface au centre du village et de compenser la perte de celles qui sont supprimées dans le cadre de la requalification de la route de Lausanne,

vu la décision d'offrir des places de stationnement pour le futur projet de l'auberge et le bâtiment communal,

vu les travaux de la route de Lausanne au travers du village de Bellevue prévus dès 2022,

vu la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 100'000.- (TTC) destiné à l'organisation générale du stationnement au centre du village et à l'extension du parking souterrain Gitana, sis route de Lausanne adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 12 mars 2019 et approuvée par arrêté du département de la cohésion sociale du 2 mai 2019,

vu la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire d'un montant de F 300'000.- (TTC) destiné à l'agrandissement du parking souterrain Gitana adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 11 mai 2021 et déclarée comme exécutoire par le département de la cohésion sociale le 29 juin 2021,

vu la demande d'autorisation de construire DD 315912, Agrandissement du bâtiment n° 1592 et son parking souterrain, création d'un pôle administratif pour l'école de Bellevue - abattage d'arbres, du 21 septembre 2021,

vu le devis du bureau 89 architecte sàrl,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité lors de sa séance du mardi 17 mai 2022,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration lors de sa séance du mardi 24 mai 2022,

conformément à l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

### **Par 16 oui, 0 non et 1 abstention**

1. d'approuver l'agrandissement du parking souterrain Gitana,
2. d'ouvrir un crédit d'engagement de F 4'000'000.- (TTC) destiné à cette fin,
3. de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense nette de F 4'000'000.- (TTC), plus le montant des crédits d'étude de F 400'000.- (TTC), soit F 4'400'000.- (TTC), au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024,
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l'exécution de ces travaux.

9. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 850'000.- (TTC) destiné au projet d'aménagement de sécurisation des piétons sur la route de Valavran, tronçon Colovrex-Tuileries,**

MME LA PRESIDENTE transmet la parole aux Présidents des commissions consultées.

M. ANKLIN, pour l'aménagement, résume le débat lors de la commission conjointe avec la commission Bâtiments, travaux et sécurité, ayant porté notamment sur la sécurité de ce tronçon de route. Il a été convenu que l'état actuel n'est pas satisfaisant en termes de sécurité. Sans aucun chiffrage, c'est un préavis favorable de principe qui a été exprimé sur le projet.

M. CARRILLO relève qu'il n'y a pas eu un enthousiasme particulier sur les variantes proposées à tel point qu'il y en a même une qui a été inventée, la 4 bis, avec trois chicanes. Le système adéquat de ralentissement a fait l'objet de longs débats.

M. SCHIAVO confirme que le projet avec trois chicanes a été présenté avec un crédit de F 850'000.-. Cela a semblé disproportionné même s'il a été convenu qu'il fallait changer quelque chose en matière de sécurité.

Mme ZOLFANELLI relève qu'on prend du temps à passer d'une commission à une autre et en attendant le projet définitif elle propose de placer des éléments temporaires afin de limiter les risques d'accident grave. Elle estime que la probabilité d'un tel évènement est élevé, mais qu'il faut se donner les moyens de changer rapidement quelque chose sur place pour l'éviter.

Mme LE MAIRE précise que les éléments temporaires sont eux aussi soumis à autorisation et nécessitent également d'attendre. M. TASCHINI émet des doutes sur le fait que ces autorisations soient automatiquement délivrées et relève la masse de travail supplémentaire et le surcoût.

Mme CHONG BITZ se dit étonnée que cette délibération soit ici proposée alors que le consensus semble démontrer que l'on ne va pas accepter son contenu en l'état et se demande pourquoi le Conseil administratif n'est pas venu avec une nouvelle proposition.

Mme LE MAIRE ajoute que cet objet aurait même dû être proposé à la précédente séance du Conseil municipal. Elle indique que deux commissions sur trois ont préavisé favorablement et qu'il s'agissait de ne pas présumer du résultat du vote.

M. SCHIAVO propose de renvoyer ce projet de délibération en commission Finances et administration avec un montant révisé.

M. ANKLIN rejoint la proposition d'approfondir et réviser ce crédit. Il estime que le principe a été adopté et la situation n'impose pas de revenir en commission Aménagement. Pour ne pas ralentir le processus de décision, il pense qu'il s'agit de passer en commission Finances et administration et avant cela en Bâtiments, travaux et sécurité.

M. CARRILLO appuie la proposition qui vient d'être formulée.

M. FABBI propose que dans l'intervalle le radar mobile soit plus souvent placé et que les agents de police municipale du Grand-Saconnex aient une présence accrue dans ce secteur.

Mme LE MAIRE répond que le radar pédagogique a déjà été placé à cet endroit et les statistiques sont transmises à la police cantonale qui est compétente en la matière. Une demande de radar mobile leur avait déjà été adressé.

Mme THOIREL RÜEGSEGGER relève que ce ne sont pas nécessairement que les vitesses excessives qui sont problématiques mais aussi les dépassements dangereux.

M. DELALOYE estime intéressant qu'un expert puisse se déterminer sur la future variante moins chère afin de garantir que le résultat escompté soit obtenu.

Mme LE MAIRE précise que les variantes déjà proposées émanaient d'un expert et qu'il est évident que si le prix est diminué, les prestations le seront également.

MME LA PRESIDENTE soumet au vote la proposition de renvoi de cet objet en commissions Bâtiments, travaux et sécurité puis Finances et administration :

**17 oui, c'est l'unanimité**

## **10. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,**

- a. Résolution relative à la nomination de M. Aurélien Matti au grade de capitaine et à la fonction de commandant des sapeurs-pompiers volontaires de la commune de Bellevue,

M. CARRILLO, par ailleurs commandant actuel des pompiers volontaires depuis 2012 par intérim puis permanent depuis 2016, indique qu'il a désigné, conformément aux actes de commandement, M. MATTI comme successeur en 2016 déjà. Il énumère ses qualités qui sont nécessaires pour ce poste-là : clarté, intelligence, anticipation. Bien que le système pompier soit plus hiérarchique que démocratique, l'Etat-Major a néanmoins été consulté et adhère à cette proposition. Il revient sur le premier souvenir qu'il a dans le contexte pompier, lors duquel il aidait déjà lors d'une manifestation communale.

Après lecture du texte et ayant rappelé que la compétence de nomination est désormais celle du Conseil administratif, MME LA PRESIDENTE soumet au vote l'adoption de cette résolution :

**17 oui, c'est l'unanimité**

La résolution qui vient d'être adoptée est la suivante :

### **Résolution relative à la nomination de M. Aurélien Matti au grade de capitaine et à la fonction de commandant des sapeurs-pompiers volontaires de la commune de Bellevue**

*Séance du Conseil municipal du mardi 7 juin 2022*

vu la « Résolution du Conseil administratif relative à la nomination de M. Aurélien Matti en qualité d'Officier du Corps de sapeurs-pompiers de la commune de Bellevue » adoptée par le conseil municipal lors de sa séance du mardi 12 juin 2012 et entérinée par l'Arrêté du Conseil d'Etat du 29 juin 2012,

vu le courrier de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires du 8 avril 2021 indiquant la modification du processus de nomination des officiers et des commandants des corps de sapeurs-pompiers des communes genevoises par suite de l'adoption du PL 12620,

vu la décision du Commandant du corps de sapeurs-pompiers de la commune de Bellevue, sur consultation de son Etat-major, de proposer aux autorités de la commune de Bellevue Aurélien Matti en qualité de capitaine et commandant du corps de sapeurs-pompiers volontaires de la commune dès le 1er juillet 2022, communiquée au Conseil administratif le 16 mai 2022,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité lors de sa séance du 17 mai 2022,

vu que les résultats obtenus aux examens de l'Ecole de commandants effectuée par le premier-lieutenant Aurélien Matti du 28 mars au 14 mai 2022 permettent de préavis favorablement sa nomination de Capitaine de la compagnie de Bellevue selon un courrier reçu de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM), Département de la sécurité et de l'emploi, le 20 mai 2022,

vu la demande de préavis adressé à l'OCPAM adressé le 30 mai 2022,

conformément à l'article 20, de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompier du 25 janvier 1990 (F 4 05) et aux articles 19 et 24 du règlement d'application du 25 juillet 1990 (F 4 05.01) qui prévoient notamment que les nominations de grades et fonctions des officiers et du commandant sont de la compétence de l'exécutif communal,

considérant que ces nominations et promotions interviennent en principe le 1er janvier ou le 1er juillet de chaque année (art 19, al. 2, F 4 05.01),

conformément aux articles 29, alinéa 3 et 30A, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 4 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**  
**par 17 oui, c'est l'unanimité**

1. De proposer au Conseil administratif la nomination du premier-lieutenant Aurélien Matti au grade de capitaine, dès le 1er juillet 2022,
2. De proposer au Conseil administratif la nomination d'Aurélien Matti à la fonction de commandant de la compagnie des sapeurs-pompier volontaires, dès le 1er juillet 2022,
3. D'inviter le Conseil administratif à communiquer cette décision à l'intéressé et au Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé.

MME LA PRESIDENTE indique encore qu'un point 10b avait été prévu par le bureau du Conseil municipal, à huis-clos, mais qu'il ne sera finalement pas traité. Elle transmet la parole à M. ANKLIN qui confirme les propos qui viennent d'être tenus en expliquant qu'il y a eu moult discussions et espère que M. le Secrétaire du Conseil municipal, que l'ensemble du Conseil remercie très chaleureusement, puisse terminer son activité avec sérénité et dans de bonnes conditions pour une recherche d'emploi.

**11. Proposition du Conseil administratif,**

MME LA PRESIDENTE demande à Mme LE MAIRE si l'Exécutif a des propositions à formuler, mais cette dernière répond par la négative. Elle poursuit donc l'ordre du jour.

**12. Divers**

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à toute personne souhaitant la prendre.

Mme ZOLFANELLI revient sur la question des feux d'artifices et introduit le sujet en déclarant que la vision actuelle du monde change. Elle ne souhaite pas museler les fêtes, mais constate que leur impact tant sur la faune que sur la flore est conséquent. Elle souhaitait partager son ressenti sans pour autant avoir d'idée préconçue en la matière, estimant que la réflexion pourra être reprise lors de séances ultérieures. MME LA PRESIDENTE la remercie et propose que cette question revienne en commission à chaque fois que cela s'avère opportun.

M. VIRET émet sa préoccupation par rapport à la rentrée scolaire considérant le fait que la passerelle par-dessus la route des Romelles ne sera probablement pas prête. Aussi, il demande comment l'Exécutif envisage le transfert sécurisé des enfants de leur domicile au centre scolaire.

Mme HURNY imagine que bon nombre de parents les accompagneront. Elle ne pense néanmoins pas que le délai d'attente soit important. S'agissant du nombre de places, un point de situation régulier sera fait mais pour l'instant la situation s'annonce gérable dans les classes.

Mme THOREL RÜEGSEGGER suggère qu'un courrier aux nouveaux habitants leur soit transmis pour partager les trajets. La base du courrier existe déjà et elle propose de la transmettre ce qui est accueilli positivement par Mme HURNY et MME LA PRESIDENTE.

M. TASCHINI relate les communiqués de la police cantonale au sujet de la recommandation de limiter les déplacements à cause des divers événements de la Genève internationale et manifestations d'ampleur ces prochains jours.

MME LA PRESIDENTE précise que son discours fait avant la séance du Conseil municipal, lors de la séance de passation, sera retranscrit en début de procès-verbal.

MME LA PRESIDENTE demande s'il est question de remettre en place les barbecues qui se situaient aux Grands-Champs car les usagers amènent leurs grills jetables alors que les beaux jours ont commencé. L'Exécutif soupçonne que les deux installations ont été volées, mais prendra les renseignements nécessaires.

MME LA PRESIDENTE remercie le public qui se retire. Elle demande à l'assemblée de se lever pour applaudir M. le Secrétaire du Conseil municipal dont c'était la dernière séance aujourd'hui après dix ans. Le huis-clos est prononcé.

### **13. Naturalisations ordinaires, huis clos,**

Un dossier traité.

*Mme LA PRESIDENTE lève la séance à 22h02.*  
Ami - Affaire GED n° 165 - 14.06.22

Sonia GATTI  
Présidente

Aurélien MATTI  
Secrétaire

Anne THOREL RÜEGSEGGER  
Vice-présidente